



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2025 A 20H00

L'an deux mil vingt-cinq le 10 octobre, le Conseil Municipal de la commune d'EYDOCHE (*Isère*) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame RONCO Catherine, Maire.
Date de la convocation : 6 octobre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice 14
Présents 8
Votants 9

Présents : Messieurs DEMAISON Aurélien, GLANDU Philippe,
Mesdames AMIRAN Aurélie, BUGEAU Christelle, DANTHON Estelle, GUILLAUD Maria, RONCO Catherine,
VICAT-VINCENT Françoise

Absents : Messieurs BUDIN Clément, GUENARD Christophe, MATHIEU Alain, BEJUY Thomas, PELISSERO
Françoise donne pouvoir à BUGEAU Christelle, TROPEL Lucie,

Secrétaire de séance : BUGEAU Christelle

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du conseil municipal du 25 juillet et désignation du secrétaire de séance
- 2 - Travaux : Voirie 2025
- 3 - Convention AGDE
Questions diverses

1. Approbation du conseil municipal du 25 juillet 2025 à 20h00

Interventions

RAS

2. Objet : Délibération n° 32/2025 – Travaux : Voirie 2025

Monsieur le 1^{er} adjoint expose :

Par délibération 23/2025 les travaux ci-dessous ont été actés.

La demande de subvention auprès du Département de l'Isère a reçu un avis favorable du service aménagement et une subvention de 27 039 € a été programmée sur 2026 lors de la conférence Territoriale du 23 septembre 2025. Ce montant correspond à 45% du montant des travaux subventionnables soit 60 087 €.

Compte tenu des dispositions du décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024 qui proroge le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 et l'application du seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux, dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes ;

Les devis ont été demandés à GACHET TP :

Objet	Montant HT
Emplois partiels	8 650.00 €
Impasse Mathelin	30 561.00 €
Route des Grabillières	13 296.00 €
Chemin des Moilles	16 680.00 €
TOTAL HT	69 187.00 €

Par ailleurs, il a été constaté des dysfonctionnements sur les réseaux d'eau pluviale qu'il convient de corriger pour limiter les risques lors des intempéries.

Les devis ont été reçus :

Objet	Montant HT
Route du Joyard	450.00 €
Carrefour RD51/Moilles	1 799.00 €
Route des Moilles - Caniveau pluvial	2 920.00 €
Route des Moilles - Caniveau pluvial + merlon	2 570.00 €
TOTAL HT	7 739.00 €

Il est proposé de retenir les propositions reçues

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'entreprise GACHET TP pour la totalité des travaux et pour le montant total de 69 187.00 € HT.

DECIDE de valider les travaux complémentaires et de retenir l'entreprise GACHET TP pour ces travaux et pour un montant de 7 739.00 € HT

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Interventions

RAS

3. Objet : Délibération n° 33/2025 – Association : Convention AGDE

Madame le Maire expose :

L'association AGDE Association Gym Détente Eydochoise, dont le siège est à Eydoche, utilise la salle « le patronage » pour des cours de gymnastique douce.

Conformément à la délibération 17/2022 portant sur les tarifs de la salle des fêtes, la gratuité est appliquée pour les associations Eydochoises.

Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'utilisation de la salle à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention entre l'association AGDE et la Commune.

Interventions

RAS

Le secrétaire
de séance



Le Maire
Catherine RONCO

